

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE****Séance du 20 juillet 2015**CP2015_07_6
id. 1930

L'an deux mille quinze le vingt juillet , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental ou de son représentant. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAREGES, M. BEQ, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL

PLAN D' ACTIONS DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE POUR 2015

Depuis 1990, le Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne participe au Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière en mettant en œuvre ses propres actions ou en soutenant d'autres initiatives, en particulier celles de certaines associations.

En 2015, le Département de Tarn-et-Garonne sera partenaire de plusieurs actions, notamment en faveur des jeunes, pour un coût total de **10 000 Euros**.

I - PROGRAMME LOCAL DE SECURITE ROUTIERE 2015**Enjeu « impliqués de 11 à 15 ans »****« Sécurité dans les bus scolaires »**

Il s'agit d'une action initiée par la Prévention Routière, visant à faire prendre conscience aux jeunes collégiens des classes de 6^{ème} du danger relatif aux transports en

commun, avec une participation du Conseil Départemental de ~~2 500 €~~, permettant de financer la location des autobus nécessaires à cette sensibilisation.

Enjeu « Deux roues motorisés » :

Le Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne participe à des actions d'éducation et de prévention auprès des utilisateurs de deux-roues motorisés dans les établissements scolaires et militaires ou lors de différentes manifestations motocyclistes.

Ces actions sont conduites en partenariat par le Service Coordination Sécurité Routière de l'État (Préfecture / DDT 82), les Forces de l'Ordre (Police, Gendarmerie) et la Fédération Française des Motards en Colère (FFMC 82).

La participation du Conseil Départemental est valorisée par la remise de lots tels que casques, contrôleurs de pression pneumatiques, gants, protège-cous...

Pour l'année 2015, il est prévu de reconduire ces actions qui consisteront en une vingtaine d'interventions.

La réalisation de ces actions nécessite un montant de **3 000 €**.

Actions de la Prévention Routière

La Prévention Routière participe à de nombreuses actions de sécurité routière. Pour l'année 2015, il est proposé une intervention du Conseil Départemental à **trois niveaux** :

- **Aide au fonctionnement des pistes d'éducation routière.** Cette subvention permet le financement de frais nécessaires au **fonctionnement des pistes**, ainsi que **la maintenance des véhicules** utilisés à cette occasion, dans le cadre des interventions dans les écoles et les collèges .
- **Aide pour l'organisation de la finale départementale des pistes d'éducation routière.** Cet apport du Conseil Départemental permet de récompenser les élèves des écoles et des collèges ayant obtenu les meilleurs classements aux épreuves proposées lors de cette manifestation organisée à Castelsarrasin.
- **Aide** pour la mise à disposition des écoliers et des collégiens de la **documentation concernant la sécurité routière**, adaptée aux enfants et aux adolescents.

Le montant global d'aide au bénéfice de la Prévention Routière s'élève à **2 000 €**.

Enjeu « alcool, drogue, comportements délictueux »

Le Conseil Départemental souhaite, dans le cadre des actions 2015, **poursuivre son action forte pour la prévention des addictions de type alcoolémie et drogue** et favoriser les opérations « Capitaine de Soirée » en collaboration avec les comités des fêtes, les discothèques, les clubs sportifs et le monde étudiant, à l'occasion de soirées festives.

L'association R.E.V. (Rentrez En Vie) répond complètement à ces objectifs en sensibilisant et faisant prendre conscience à tout conducteur de véhicules motorisés que celui qui conduit c'est celui qui ne boit pas, lors de soirées festives.

Cette action, de portée nationale, s'adresse surtout aux jeunes, entre 18 et 24 ans, mais aussi aux adultes fréquentant les établissements de nuit et les lieux festifs, qui désignent un chauffeur s'engageant à rester sobre pour le retour de la soirée.

L'implication du Conseil Départemental, marquée par une aide financière de **2 500 €**, permettra d'aider cette association qui se mobilise fortement pour lutter contre l'insécurité routière liée à la consommation excessive d'alcool.

La 5^{ème} commission, réunie le 18 juin 2015, a approuvé ces propositions.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu l'avis de la commission travaux publics, voirie et bâtiments départementaux réunie le 18 juin 2015,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve la participation du Conseil Départemental aux actions et pour les montants suivants, dans le cadre de plan d'actions de Sécurité Routière pour 2015 :

Actions	Montant
- Sécurité dans les bus scolaires	2 500,00 €
- Enjeu Deux Roues Motorisées	3 000,00 €
- Aides à la Prévention Routière	2 000,00 €
- Opérations « Capitaine de Soirée » avec R.E.V.	2 500,00 €
TOTAL	10 000,00 €

- Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 65684, sous-fonction 621 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC